

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 8 Avril 2024 -

République Française

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

**Mmes** Sophie LEROUX, Catherine DUCHEMIN, Céline PRIGENT, Aurore PELLIEU (arrivée à 19h30), Isabelle FOURNIER, Anne-Charlotte OPSTAL, Audrey MOUFLET.

**MM.** Laurent MAROT, Bernard HOUYVET, Denis DUTRIAUX, Roger GOSSE, Frédéric FLAMAND,

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. José THIEBAUT ayant donné pouvoir à Mme Sophie LEROUX, M. Philippe LANOIS ayant donné pouvoir à M. Bernard HOUYVET, M. Patrice CUGNIERE ayant donné pouvoir à M. Frédéric FLAMAND, Mme Aurore PELLIEU ayant donné pouvoir à M. Roger GOSSE (jusqu'à 19h30).

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE :** Mme Sophie LEROUX et Mme Catherine DUCHEMIN.

## 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 MARS 2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu de la réunion du 25 mars 2024.

## **2. VOTE DU COMPTE DE GESTION SERVICE DES EAUX 2023 :**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Receveur, au travers de son Compte de Gestion, a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2023 et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion 2023 établi par le Receveur correspond au Compte Administratif.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du service des eaux pour l'année 2023 établi par le Receveur.**

## **3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DES EAUX 2023 :**

**Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Mme Catherine DUCHEMIN, Adjointe au Maire, décide à l'unanimité de voter les résultats du compte administratif du service des eaux pour l'année 2023 qui se résument comme suit :**

• Section de fonctionnement (dépenses) :	190 627,77 €
• Section de fonctionnement (recettes) :	289 027,15 €
• Section d'investissement (dépenses) :	160 118,38 €
• Section de fonctionnement (recettes) :	271 543,33 €
 Résultat excédent cumulé :	 + <b>209 824,33 €</b>

**Et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.**

## **4. VOTE DU BUDGET SERVICE DES EAUX 2023 :**

**Le Conseil Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire décide à l'unanimité de voter les crédits du budget 2024 du Service des Eaux comme suit :**

• Section de fonctionnement :	335 721,05 €
• Section d'investissement :	512 710,00 €

## 5. VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2023 :

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Receveur, au travers de son Compte de Gestion, a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2023 et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion 2023 établi par le Receveur correspond au Compte Administratif.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion de la Commune pour l'année 2023 établi par le Receveur.**

## 6. VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2024 (TAXES COMMUNALES) :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide à l'unanimité de maintenir pour 2024 les taux d'imposition relatifs aux taxes communales votés en 2023, comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 35,88 %
- Taxe foncière (non bâti) : 57,33 %
- Taxe d'habitation : 14,39 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 18,22 %

## 7. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2023 :

**Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Mme Catherine DUCHEMIN, Adjointe au Maire, décide à l'unanimité de voter les résultats du compte administratif de la Commune pour l'année 2023 qui se résument comme suit :**

- Section de fonctionnement (dépenses) : 1 828 524,81 €
- Section de fonctionnement (recettes) : 4 801 908,22 €
- Section d'investissement (dépenses) : 3 462 953,82 €
- Section de fonctionnement (recettes) : 1 647 418,79 €

Résultat excédent cumulé : + 1 157 848,38 €

RAR (Restes A Réaliser) travaux 2023  
réglés sur 2024 680 000,00 €

+ 477 848,38 €

**Et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces correspondantes à l'application de cette décision.**

## **8. VOTE DU BUDGET COMMUNE 2024 :**

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les montants attribués aux associations pour 2024.

**Après lecture, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les montants présentés et autorise le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.**

**Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire décide à l'unanimité de voter les crédits du budget 2024 de la commune comme suit :**

- Section de fonctionnement : 2 935 606,38 €
- Section d'investissement : 7 875 097,41 €

## **9. ADHESION AU SEZEO POUR L'ACHAT GROUPE DE GAZ :**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la fin programmée des tarifs réglementés du gaz au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise (SEZEO) propose aux communes d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz et se charge des formalités administratives.

M. le Maire propose d'y adhérer et sollicite l'autorisation de signer la convention et toutes pièces s'y rapportant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable et de donner l'autorisation à M. le Maire de signer la convention et toutes pièces s'y rapportant.**

## **10. NOMINATION DE VOIRIE :**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été construit une nouvelle rue parallèle à la rue de Picardie.

Il convient donc de nommer cette rue.

M. le Maire propose de nommer cette rue : Rue des Seigneurs d'Humières

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à ce nom de rue.**

**11. NOMINATION DU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET MEDIATHEQUE :**

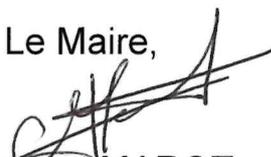
M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de trouver un nom pour le nouveau bâtiment restauration scolaire, périscolaire et médiathèque.

M. le Maire propose de nommer ce bâtiment : bâtiment « les Fontinettes »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à ce nom de bâtiment.**



Le Maire,

  
Laurent MAROT